

CONDITIONS GENERALES

L'inscription d'un jeune en Ecole d'eaux vives implique l'acceptation des présentes conditions générales et notamment le respect des pré-requis liés à la pratique des activités proposées, à savoir (cf. arrêté Jeunesse et Sport du 04/05/95) :

- * ne présenter aucune contre-indication médicale aux activités pratiquées (sauf avis contraire, chaque participant autorise l'autorité compétente à faire pratiquer sur sa personne tout acte médical ou chirurgical d'urgence),
- * les pratiquants majeurs ou leur représentant légal pour les mineurs attestent de leur aptitude à nager au moins 25 mètres et à s'immerger.
- * - les pratiquants sont âgés de 6 ans révolus pour l'école d'éveil et 8ans pour les écoles d'eaux vives.

1 - INSCRIPTION ET REGLEMENT

L'inscription s'effectue par l'intermédiaire du bulletin d'inscription. Cette inscription implique que l'ensemble le représentant légal pour les mineurs a pris connaissance des présentes conditions générales, et déclare y souscrire. L'inscription ne devient définitive qu'à réception par le Stade d'Eaux Vives du bulletin d'inscription dûment rempli et signé ainsi que des pièces nécessaires. Le solde doit être obligatoirement versé au début de l'animation. Une prestation non soldée dans ce délai peut être annulée.

2 - LES TARIFS PROPOSES

comprennent :

L'encadrement des activités par des moniteurs diplômés d'Etat, le prêt du matériel nécessaire à la pratique de l'activité (sauf tenue personnelle).

Ils sont susceptibles de réajustement en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

3 - ANNULATION

Du fait du Stade d'Eaux Vives : Le Stade d'Eaux Vives peut annuler une animation pour des raisons de force majeure, ou tenant à la sécurité des participants, ou encore en cas d'insuffisance de participants.

Du fait du participant : Toute annulation doit être adressée à l'attention de Mr le Maire par lettre recommandée. Dans ce cas un remboursement partiel ou total pourra être envisagé après étude de la demande.

4 - MODIFICATION DU FAIT DU STADE D'EAUX VIVES

En cas de force majeure, dans l'intérêt des participants, ou pour assurer leur sécurité, le Stade d'Eaux Vives se réserve le droit de modifier les programmes proposés.

5 - RES PONSABILITE

Chaque participant est tenu de s'assurer pour les risques encourus en sa qualité.

Stade d'Eaux Vives 2, RUE DE PARIS 35 510 CESSON SEVIGNE TEL : 02 23 45 18 18

ECOLE D'EAUX VIVES

STADE D'EAUX VIVES

Afin de favoriser et de faciliter l'accès à la pratique sportive pour les jeunes publics la commune de Cesson Sévigné en partenariat avec l'association sportive ASCK Poissons Volants a mis en place « l'itinéraire du jeune kayakiste ». Cet itinéraire permet aux jeunes de pouvoir découvrir à leur rythme les activités nautiques en alliant une pratique de loisirs ou de compétition.

La commune de Cesson-Sévigné, à travers son école d'Eaux Vives, s'attache à la formation initiale en accueillant tous les débutants de 8 à 17 ans et l'ASCK Poissons Volants participe au perfectionnement. L'école d'Eaux Vives assure le suivi des jeunes pratiquants sur trois années maximum. Des passerelles sont possibles vers l'ASCK Poissons Volants dès la fin de la première année de pratique.

Pour les plus jeunes (6-8 ans), l'école d'Eveil aux activités de pleine nature permettra de goûter à trois activités sportives (Course d'Orientation, Escalade, Canoé/Kayak) afin de pouvoir envisager une pratique permanente dans une des activités choisie par l'enfant.

Raymond Trichard élu au sport
Mairie de Cesson-Sévigne

**CONDITIONS
DE PRATIQUES**
A PARTIR DE 6 ANS
SAVOIR NAGER 25 METRES

TARIFS
150€/Enfant

STADE D'EAUX VIVES
2 RUE DE PARIS
35510 CESSON SEVIGNE
TEL:02 23-45-18-18
Stade-eaux-vives@ville-cesson-
sevigne.fr



MATERIEL

A PREVOIR

kayak / rafting

Paire de chaussures fermées obligatoire, vêtements permettant la pratique des activités nautiques (une combinaison néoprène intégrale conseillée ; un coupe vent...), une serviette de bain et un change complet.

course d'orientation

Chaussures type tennis, un coupe-vent, tenue de sport.

escalade

Tenue de sport, chaussures d'escalade ou tennis

HORAIRES

Les cours ont lieu le **mercredi** (en dehors des période de vacances scolaires) et sont organisés par catégories d'âges et niveaux de pratique Chaque cours est limité à 12 places

		10h30-12h	14h-15h30	16h-17h30	
école d'Eveil aux activités de pleine nature	6-8 ans	1ère année	√		
		2ème année	√		
école d'Eaux Vives	8-11 ans	1ère année	√		
		2ème année	√		
	12-14 ans	1ère année		√	
		2ème année		√	
	15-17 ans	1ère année			√
		2ème année			√
Perfectionnement	3ème année			√	

BULLETTIN D'INSCRIPTION



PARTICIPANT

Nom : Prénom :

Date de naissance : AGE

TUTEUR LEGAL DU PARTICIPANT

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. domicile : Tél. travail :

mail valide :@.....

Ecole d'éveil aux activités de pleine nature (6-8 ans) 1ère 2ème année

Ecole d'Eau Vives (à partir de 8 ans)

- 1ere année 8-11 ans
- 2ème année 8-11 ans
- 1ere année 12-14 ans
- 2ème année 12-14 ans
- 1ère et 2ème année 15 -17 ans

IMAGE : J'autorise / Je n'autorise pas (rayer la mention inutile), le stade d'eaux Vives à utiliser l'image de mon enfant, prise lors d'activité à des fins d'informations, de promotions du Stade d'Eaux Vives, y compris sur son site internet.

Je soussigné en mon propre nom atteste avoir pris connaissance des conditions générales et déclare les accepter.

Date

SIGNATURE

Attention L'inscription ne sera valide qu'à réception du bulletin d'inscription dûment rempli et signé accompagné de l'ensemble des documents ci-dessous.

- Une photocopie de natation de 25 m avec immersion .
- Un certificat médical de non contre indication à la pratique du canoë kayak.
- Le règlement.150€ en chèque bancaire (ordre: trésor public)
- Une photo d'identité